



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
📠 03.22.95.16.81
@ : eboissier@lfhf.fff.fr

SAISON 2025 / 2026

COMMISSION TECHNIQUE

FEMININES

DETECTION DES JEUNES U10F / U11F (Joueuses nées en 2015/2016)
« RASSEMBLEMENT DEPARTEMENTAL n° 5 »

LIEU : AMIENS

STADE MOULONGUET – 122 RUE LOUIS THUILLIER - AMIENS

Surface de jeu : **SYNTHETIQUE**

MERCREDI 10 DECEMBRE 2025 de 10H à 12H

HORAIRE RDV : 9H45

LISTE DES JOEUSES U10F CONVOQUEES

Nom	Prénom	Club(nom)
LEROY	LOLA	A.S. DU PAYS NESLOIS
VASSEUR	MARGOT	AM. ANCIENS ELEVES CHAULNES
BARRY	SAFIE	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
CADINOT	JASMINE	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
ARNOULD	SARAH	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
LEBERTON	EMY	CANDAS ABC2F
ADOGHE	ELIANA	E.S. CHEMINOTS LONGUEAU
BRATEK	MANON	ENT.C.A.F.C. PERONNE
FARAND	VALENTINE	ENT.C.A.F.C. PERONNE
LHOMME	LALIE	ET.S. LICOURT
DERAMBURE	CAPUCINE	J.S. DE MIANNAY MOYENNEVILLE LAMBERCOURT
FRANCOIS	ELENA	J.S. DE MIANNAY MOYENNEVILLE LAMBERCOURT
ZONARD	ERINA	MONTDIDIER A.C.
SAUVAL	LANA	MONTDIDIER A.C.
WISNIEWSKI	ZOE	MONTDIDIER A.C.
CHARBAULT	LINA	O. AMIENS
DUPIRE	SASKIA	U.S. CAMON
THUEUX	CELIA	U.S. NEUILLY L'HOPITAL
PRIEZ	MOLLY	U.S. NEUILLY L'HOPITAL
ANSBERT	CELIA	U.S. NEUILLY L'HOPITAL
NZAOU BOYER	MELISSE	U.S. NEUILLY L'HOPITAL

LISTE DES JOEUSES U11F CONVOQUEES

Nom	Prénom	Club(nom)
JOSEPH	DONADE MAEVA	A.S. 2 A
CARON	ROSE	A.S. 2 A
VANPUYWELDE	AMBRE	A.S. DU PAYS NESLOIS

POTIER	APPOLINE	A.S. DU PAYS NESLOIS
DELACHAUSSEE	ELEONORE	A.S. DU PAYS NESLOIS
DUFOUR	LYNAELLE	A.S. QUERRIEU
CUVILLIER	LISON	A.S. TALMAS PICARDIE FIENVILLERS
PETIT	ELISE	A.S. TALMAS PICARDIE FIENVILLERS
DELLACHERIE	SOPHIA	AM. ANCIENS ELEVES CHAULNES
GILLES	NOEMIE	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
LEKEHAL	ASSIA	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
LEFEVRE	LYLA	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
MINKOUE DARDINIER	FELINA	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
DELARUE	ILYANA	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
BRASSEUR LEROY	ROMANE	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
BERRISSOUL	NOHA	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
GUIZELIN MORELLE	LANA	ENT.S. SAINS ST-FUSCIEN
VERVELLE	MANON	F.C. CENTULOIS 1924
OFFRY	ELISE	F.C. CENTULOIS 1924
LE GUIFF	RACHEL	F.C. CENTULOIS 1924
LEDoux	JAYA	F.C. PORTO PORTUGAIS AMIENS
BENAMMAR	ASSIA	F.C. PORTO PORTUGAIS AMIENS
HENNOUNI	ELYANA	F.C. PORTO PORTUGAIS AMIENS
BRACKE	MANON	F.C. ST VALERY BAIE DE SOMME SUD
CAPDECOMME	HINNA	O. AMIENS
RABHI	ASSIA	O. AMIENS
LEVITRE BENOIS	CHLOE	S.C. FLIXECOURT
DUPONT	LIZA	U. S. NIBAS FRESSENNEVILLE
POCHET	CASSIDY	USOAAS
BONNIERE	CELIA	USOAAS
BOUQUIN	MAELYS	USOAAS
ENCADREMENT	DANTIN ANGELIQUE – BOISSIER EMMANUEL - TERNISIEN JULIE – CARON BAPTISTE – HEURTEL QUENTIN – GRESSIER CELIA. + MEMBRES CT ET EDUCATEURS, EDUCATRICES DE CLUB.	

*Une rencontre avec les U10 garçons du club du RC AMIENS sera également programmée pendant la séance :
Liste des joueuses concernées :*

- SAFIE BARRY / JASMINE CADINOT / DUFOUR LYNAELLE / LEKEHAL ASSIA / LEFEVRE LYLA / VERVELLE MANON / LEDoux JAYA / BENAMMAR ASSIA / HONNOUNI ELYANA / DUPONT LIZA / BONNIERE CELIA / BOUQUIN MAELYS.

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, P. Tranquille (Président du District), N. Cauvin (Pt Commission Technique), P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 – Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

80) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avvertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :

- | | |
|---|---------------------------------|
| • de chaussures adaptées en fonction des terrains | • d'une gourde |
| • d'une paire de basket | • de son nécessaire de toilette |
| • d'un vêtement de pluie | |